Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONVENTION SUR LA FORMATION EN ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Collaboration entre la HEP-VS et la HEP-VD

Une Convention sur la formation en enseignement spécialisé entre les Cantons de Vaud et Valais a été signée par Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, et Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport.

Dans un esprit de collaboration intercantonale et soucieux d'assurer dès la rentrée académique 2011-12 une formation en enseignement spécialisé bénéficiant de la reconnaissance CDIP, le Canton du Valais confie cette formation au canton de Vaud sur les sites de St-Maurice et de Brigue.

Cette Convention sur la formation en enseignement spécialisé, signée hier à Saillon par les conseillers d'Etat Anne-Catherine Lyon et Claude Roch entérine une pratique de collaboration mise en place depuis 2005.

Concrètement, dès la prochaine rentrée académique 2011-2012, les étudiantes et étudiants valaisans en enseignement spécialisé seront formés par la HEP Vaud sur les sites de Brigue et de Saint-Maurice de la HEP Valais.

La Haute école pédagogique valaisanne assurera intégralement le financement de cette formation décentralisée, ainsi que sa logistique, et c'est le Canton du Valais qui précisera pour chaque volée l'enveloppe financière et le nombre maximal d'étudiants.

La HEP Vaud assumera la responsabilité académique de la formation et de sa qualité et veillera à répondre à l'ensemble des conditions posées par la CDIP pour la reconnaissance des diplômes. La HEP Vaud recourra en priorité, lorsque les compétences requises seront disponibles, aux ressources humaines de la HEP Valais.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 mai 2011

Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP Vaud, 021 616 92 78, guillaume.vanhulst@hepl.ch
Patrice Clivaz, directeur de la HEP Valais, 027 606 96 50, patrice.clivaz@hepvs.ch

110526-Photo_signature_convention_Lyon-Roch